



MAIRIE de PLOUBAZLANEC

22620 CÔTES-D'ARMOR

Tél. 02 96 55 80 36

E-mail : mairie.ploubazlanec@wanadoo.fr

www.ploubazlanec.bzh

PLOUBAZLANEC,
le

29 SEP. 2026

REGLEMENTATION de la CIRCULATION

Rue Pierre Loti
entre le n° 1 de la rue
et le carrefour avec la rue du Rance
Le Dimanche 4 Octobre 2026
POUR DES MOTIFS DE SECURITE

ARRETE TEMPO-CIRCUL n° 2026-103

Le MAIRE de PLOUBAZLANEC

VU

- ✓ Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212.1, L 2213.1 et L 2213.2,
- ✓ Le Code de la Route annexe à l'ordonnance n° 58-1216 du 15 Décembre 1958, les textes auxquels il se réfère et les textes subséquents,
- ✓ L'Arrêté Interministériel du 15 Juillet 1974 approuvant la huitième partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire)
- ✓ La demande formulée par Mme WALTER, régisseuse d'Héritage Films

CONSIDERANT

- La nécessité de réglementer la circulation pendant le tournage d'un court-métrage à la Chapelle de Perros-Hamon le Dimanche 4 Octobre 2026 toute la journée

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules sera interdite rue Pierre Loti entre le n° 1 et le carrefour avec la rue du Rance, le dimanche 4 octobre 2026 toute la journée.

ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place par les Services Techniques par la rue du Huitel et rue du Rance dans les deux sens.

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation de type réglementaire matérialisant les dispositions ci-dessus seront mis à disposition par les Services Techniques Communaux puis mis en place et entretenus par l'équipe du tournage du film sous sa responsabilité. Une ampliation du présent arrêté sera également apposée aux origines de la section réglementée.

ARTICLE 4

- ☞ M. le Conseiller Municipal délégué à la Sécurité
- ☞ Mme la Directrice Générale des Services
- ☞ M. le Directeur Services Techniques,
- ☞ M. le Brigadier-Chef de Police Municipale,
- ☞ La société HERITAGE FILMS

sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Richard VIBERT
MAIRE de PLOUBAZLANEC

